juristudiant
forum des étudiants en droit

Dissertation: séparation des pouvoirs

Par **UneJuristeEnHerbe**, le **07/12/2012** à **11:46**

Bonjour,

Alors voilà j'ai une dissertation à faire en droit constitutionnelle et j'aimerai savoir si mon plan est bon.
Le sujet est: la séparation des pouvoirs existe t-elle réellement?

I) La séparation classique des pouvoirs : une théorie irréalisable

En effet les principes appliqués comme un ensemble homogène semble impraticable. D'une part car le cloisonnement de chaque organe mène inévitablement à une paralysie politique (A). D'autre part car l'égalité préconisé entre les pouvoirs est inconcevable en raison la supériorité inhérente à fonction de légiférer.(B)

A) Le blocage constitutionnel et ses effets contre productifs

B) la prépondérance de l'organe législatif

Transition:Ainsi la séparation classique des pouvoirs apparaît plutôt comme un rempart à l'efficacité du fonctionnement d'un État par l'immobilisme de chacun des organes. Elle mène à une concentration des pouvoirs qui trahit ce pour quoi elle a été élaborer initialement c'est à dire le respect des libertés fondamentales. De plus l'égalité des pouvoirs qu'elle préconise semble être également irréalisable par supériorité naturel du pouvoir de légiférer.
Dés lors il convient de mettre en place une séparation adapté aux réalités concrètes de l'exercice du pouvoir. (II)

II) L'adaptation de la théorie : un impératif à la l'efficacité et la pérennité de l'État

En effet avant d'être un construction purement théorique l'État est avant tout un organe destiné à organiser la société. Les pouvoirs doivent en cela faire preuve d'une certaine rapidité et spontanéité d'action. Celle ci est alors garanti par une entente entre les pouvoirs (A). La théorie de la séparation des pouvoirs a également été aménagée afin de pallier au défaut lié à la prédominance du pouvoir législatif . L'on a ainsi mis en place un contrôle de constitutionnalité(B)

A) La nécessite d'une collaboration entre les pouvoirs

B) Le contrôle de constitutionnalité, l'assurance d'une coopération viable

Par **Visiteur**, le **10/12/2012** à **14:05**

En disant que cette théorie est irréalisable mais impérative, tu sous entends donc que les États actuels utilisant ce principe ne peuvent nécessairement pas fonctionner correctement ?

Pas très clair à mon avis.

Par **UneJuristeEnHerbe**, le **10/12/2012** à **15:52**

En fait lorsque je dis qu'elle est irréalisable je parle de théorie classique ou appliquée au sens stricte et c'est donc l'adaptation de la théorie et non la théorie qui constitue un impératif :s

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés